

Comité administratif et juridique**CAJ/76/6 Add.****Soixante-seizième session
Genève, 30 octobre 2019****Original: anglais
Date: 29 octobre 2019**

ADDITIF AU DOCUMENT: DÉNOMINATIONS VARIÉTALES*Document établi par le Bureau de l'Union**Avertissement: le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV*

1. Le présent additif a pour objet de rendre compte des faits nouveaux intervenus à la sixième réunion du WG-DEN tenue à Genève l'après-midi du 29 octobre 2019.

RÉVISION ÉVENTUELLE DU DOCUMENT UPOV/INF/12 "NOTES EXPLICATIVES CONCERNANT LES DÉNOMINATIONS VARIÉTALES EN VERTU DE LA CONVENTION UPOV"

2. Le WG-DEN a examiné les documents UPOV/WG-DEN/6/2 "Revision of document UPOV/INF/12/5 'Explanatory Notes on Variety Denominations under the UPOV Convention'" et UPOV/EXN/DEN/1 Draft 2, et il a approuvé le texte proposé dans le document UPOV/EXN/DEN/1 Draft 2, sous réserve des modifications suivantes:

Section 2.3.1 d): supprimer l'exemple de dénomination appropriée ci-après:

"Prunus "Sato-zakura" ("Zakura" est le nom japonais désignant les cerisiers en fleur, et non un nom utilisé pour le genre dans son ensemble);"

Section 2.3.3 a): modifier le texte comme suit:

"Une différence d'une seule lettre ou d'un seul chiffre peut être considérée comme susceptible d'induire en erreur ou de prêter à confusion quant à l'identité de la variété. Toutefois, dans les cas suivants, cette différence d'une seule lettre ou d'un seul chiffre peut ne pas être considérée comme susceptible d'induire en erreur ou de prêter à confusion: [...]";

Section 2.3.3 d): dans le texte en espagnol, remplacer "puedè" par "podría";

Section 2.3.4 b): modifier le texte comme suit:

"Une formulation, configuration ou combinaison de mots peut être liée à un obtenteur avec l'usage ou la pratique. Cependant, pour qu'une formulation, configuration ou combinaison de mots soit liée à un obtenteur, il conviendrait de l'accompagner d'un nom commun, d'un préfixe ou d'un suffixe. Dans ce cas-là, le service peut considérer que l'utilisation de cette formulation, configuration ou combinaison de mots dans des dénominations variétales d'un autre obtenteur risquerait d'induire en erreur ou de prêter à confusion quant à l'identité de l'obteneur;

"Exemple de dénomination inappropriée: la dénomination "ABC rouge" proposée par un obtenteur (Obteneur 2) lorsque les dénominations "ABC velours", "ABC étoile" et "ABC vert" sont enregistrées par un autre obtenteur (Obteneur 1)."

Section 4 a): dans le texte en espagnol, remplacer "se insta" par "se alienta";

Section 5.3 a): clarifier le libellé ci-après:

"elle n'est pas conforme aux dispositions des paragraphes 2) (par exemple, la dénomination proposée ne diffère pas de la dénomination d'une variété préexistante de la même espèce végétale ou d'une espèce voisine sur son territoire) et 4) (par exemple, la dénomination proposée est identique à une marque enregistrée pour un produit identique);

POSSIBILITÉ D'ÉLABORATION D'UN MOTEUR DE RECHERCHE DE SIMILITUDES DE L'UPOV AUX FINS DE LA DÉNOMINATION VARIÉTALE

3. Le WG-DEN a examiné le document UPOV/WG-DEN/6/3 "UPOV *denomination similarity search tool*" (Moteur de recherche de similitudes de l'UPOV aux fins de la dénomination variétale) et suivi un exposé sur les faits nouveaux concernant un moteur de recherche de similitudes de l'UPOV aux fins de la dénomination variétale présenté par le Bureau de l'Union.

4. Le WG-DEN a pris note des projets d'élaboration d'un tel moteur de recherche et il est convenu qu'il devait être rendu compte au CAJ des faits nouveaux dans ce domaine pour examen en même temps que le projet de document UPOV/EXN/DEN en vue de l'inclusion éventuelle d'une référence à ce moteur de recherche.

ÉLARGISSEMENT DU CONTENU DE LA BASE DE DONNÉES PLUTO

5. Le WG-DEN a examiné le document UPOV/WG-DEN/6/4 "Expansion of the content of the PLUTO database" et suivi un exposé sur les faits nouveaux concernant l'introduction éventuelle d'un identifiant unique pour les notations de variétés dans la base de données PLUTO.

6. Le WG-DEN a pris note des projets d'introduction d'un identifiant unique pour les notations de variétés dans la base de données PLUTO.

7. S'agissant de l'intégration d'autres variétés (nouvelles données) dans la base de données PLUTO, le WG-DEN a examiné les propositions concernant des données supplémentaires à inclure dans la base de données PLUTO et il a approuvé la proposition consistant à ajouter les noms communs dans d'autres langues dans la base de données PLUTO.

8. Le WG-DEN a noté que le TC examinait comment traiter les questions concernant les types de variété aux fins de l'examen DHS et il est convenu qu'il fallait rendre compte au CAJ des faits nouveaux intervenus au sein du TC.

DATE, LIEU ET PROGRAMME DE LA PROCHAINE RÉUNION

9. Le WG-DEN a considéré qu'il avait terminé les travaux demandés par le CAJ et il est convenu que d'autres réunions n'étaient pas utiles.

[Fin du document]